



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

11.03.2026

Titre du projet du marché:

CP4600008114 - RC 725 - Pont de la Porte du Scex

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#32135

N° de la publication SIMAP:

#32135-01

Date de publication SIMAP:

11.03.2026

Adjudicateur:

Direction générale de la mobilité et des routes - Division infrastructures

Place de la Riponne 10

1014 Lausanne - Suisse

+41 21 316 72 72

info.dgmr@vd.ch

Organisateur:

Direction générale de la mobilité et des routes - Division infrastructures

Place de la Riponne 10

1014 Lausanne - Suisse

+41 21 316 72 72

info.dgmr@vd.ch

Inscription:

Sur SIMAP, pas de délai.

Visite:

Pas de visite prévue.

Questions:

Sur SIMAP, jusqu'au 01.04.2026

Rendu documents:

Jusqu'au 06.05.2026 à 11h. Le soumissionnaire doit déposer son offre sous forme papier en un exemplaire et sur clef USB à l'adresse suivant: Direction générale de la mobilité et des routes - Division infrastructures, Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne - Suisse. Toute la documentation sera également rendue sous forme informatique, aux formats identiques que les documents fournis. En cas de contradiction entre les documents, la version papier fait foi.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre.

Type de procédure:

Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal - 71322300 Services de conception de ponts

Autres CPV - 71327000 Services de conception des structures portantes, 71520000 Services de conduite des travaux, 71541000 Services de gestion de projets de construction, 71631450 Services d'inspection des ponts

Description détaillée des prestations / du projet:

Etudes pour l'assainissement et le renforcement du pont de la Porte du Scex situé sur les territoires des communes de Chessel et Vouvry.

Prestations d'étude de l'avant projet jusqu'à la mise en service et achèvement.

Communauté de mandataires:

Admise, au minimum 51% pour le bureau pilote.

Sous-traitance:

Admise, maximum 20%.

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

Personnes internes à la Direction générale de la mobilité et des routes.

Conditions de participation:

L'appel d'offres s'adresse exclusivement à toute société spécialisée pour des prestations d'ingénieurs civils, soit seule ou en groupement et dans les deux cas avec ou sans sous-traitants.

Critères d'aptitude:

Critère n°1 - Référence du soumissionnaire - Le soumissionnaire devra présenter au moins une référence du bureau soumissionnaire individuel ou pilote du groupement / ou de l'un des membres du groupement démontrant son aptitude à réaliser le marché, répondant aux critères indiqués ci-dessous : Prestations d'ingénieur civil exécutées sur les phases 31 à 53 ; en tant que bureau individuel, ou bureau-pilote, ou membre d'un groupement avec une part d'au minimum 35% ; Achevée entre le 01.01.2016 et le 30.09.2025, ou ayant au moins atteint la moitié de la durée prévue du chantier au moment du dépôt de l'offre ; Concernant un pont en acier d'un montant minimal de CHF 4 millions.

Critère n°2 : Présence de la DAT sur le chantier - Au vu de la complexité et des adaptations nécessaires en phase chantier sur ce type de projet, le maître d'ouvrage souhaite que les soumissionnaires considèrent au minimum 1 équivalent temps plein (ETP) résident sur chantier pendant 12 mois durant la phase 52, sur la base de 168h/mois.

Critères d'adjudication / de sélection:

1 - Prix (méthode T200) - Pondération : 20%

2 - Organisation pour l'exécution du marché - Pondération : 32%

(2.1 - Temps consacré, répartition et planification des moyens 5% ; 2.2 - Personnes-clés désignées pour l'exécution du marché 25% ; 2.3 - Organigramme avec répartition des tâches et des responsabilités pour l'exécution du marché 2%)

3 - Qualité technique de l'offre - Pondération : 25%

4 - Organisation, qualité et contribution du soumissionnaire aux critères DD - Pondération : 5%

(4.1 Organisation qualité du soumissionnaire 2%, 4.2 Contribution du soumissionnaire au développement durable 3%)

5 - Références du soumissionnaire - Pondération : 18%

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

Les droits moraux restent la propriété des soumissionnaires et les droits patrimoniaux ne peuvent être transmis qu'avec l'accord du soumissionnaire ou contre rémunération. La formulation selon laquelle les documents déposés sont de la "propriété exclusive" de l'adjudicateur ne devrait plus être utilisée.

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- L'OMPr regrette que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage ne bénéficie pas d'un regard extérieur de par l'absence d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

Évaluation de l'OMPr:



sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes